

Une avancée immigrationniste miraculeuse...

écrit par Daniel Faguet | 21 décembre 2023





Une avancée immigrationniste miraculeuse

Vous allez bien croire au père Noël?

La France vient de faire un bond scientifique extraordinaire après plusieurs années de recherche. Le monde entier va regarder avec intérêt une telle avancée pour l'humanité, en cette période de réchauffement climatique mettant à mal l'agriculture mondiale et en France où 2 agriculteurs se suicident tous les jours n'arrivant plus à vivre de leur travail.

Ce progrès en progressisme va être un bond en avant quasi miraculeux. En cette période de très forte inflation où 30% des Français ne mangent plus à leur faim, nos dirigeants sont enfin parvenu à trouver une solution à la misère sociale, en arrêtant de distribuer l'argent des Français aux immigrés. Cette hardiesse sera bien plus efficace que le revenu universel du socialiste Hamon. D'ailleurs une alerte disparition du regretté Hamon est lancée depuis plusieurs années, si vous avez de ces nouvelles prévenez urgemment le PS, qui voudrait le consulter pour éviter de disparaître lui aussi définitivement.

Une alliance inespérée de 80% de nos représentants a voté pour vous faire croire qu'il est possible de vivre d'amour et d'eau fraîche. Hier ils ont voté pour sauver les Français d'abord, en supprimant des allocations et APL aux migrants ne travaillant pas avant 5 ans, **prouvant qu'il est possible de vivre de l'air du temps sans travailler. Un apport culturel importé qui séduit de plus en plus les bobos.**

Ne riez pas c'est tout à fait possible c'est déjà expérimenté, ils ne mangent plus et ne boivent plus. Enfin quasiment plus. Adeptes de la respiration, de la méditation ou du yoga, les respiriens se nourrissent d'air, de soleil, et de quelques tisanes et bouillons. Leur moteur ? Le prana. Une pratique qui fait de plus en plus d'adeptes .

<https://usbeketrica.com/fr/article/rencontre-avec-un-respirien-qui-se-nourrit-d-air-et-de-soleil>

Vous n'y croyez pas, moi non plus, les prodiges n'existent pas, surtout en Macronie, où le en même temps est la règle de gouvernance. En France on peut vivre sans travailler mais

seulement avec de nombreuses aides, et ce n'est pas demain que ça s'arrêtera. **La preuve, la nouvelle loi ne s'appelle pas contre l'immigration.**

Si migrants réguliers ou clandestins étaient privés d'aides ils pourraient continuer à vivre sans travailler et sans aucune aide, c'est possible, par la rapine, la razzia des rares territoires Français épargnés où les populations incrédules auront cru être protégés par la loi immigration.

Malgré le texte ***Du délit de solidarité*** qui réprime l'entrée, le séjour et **l'aide apportée à des migrants en situation irrégulière, qui constitue une infraction pénale, et la loi du 26 /11/2003** qui avait alourdi les peines encourues pour délit de solidarité, l'assemblée a en même temps esquissé les contours d'une **immunité « humanitaire » qui permettra aux clandestins de pouvoir vivre et bénéficier de toutes les aides grâce à notre constitution et à l'Europe.**

La consécration du principe de fraternité.

Le Conseil constitutionnel a été saisi en mai 2018 par la Cour de cassation d'une **question prioritaire de constitutionnalité** relative à la conformité des articles L. 622-1 et L. 622-4 du CESEDA aux droits et libertés garantis par la Constitution. Le Conseil constitutionnel, dans sa **décision du 6 juillet 2018**, a considéré la fraternité comme un **principe à valeur constitutionnelle**, en se fondant sur les articles 2 et 72-3 et le préambule de la Constitution. De ce principe découle **« la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».**

Délit de solidarité et droit européen

La directive autorise les États membres de ne pas sanctionner l'aide apportée aux migrants dans un but humanitaire. La CNCDH, dans son **avis du 2 mai 2018 sur le projet de « loi asile et immigration »**, « encourage le

gouvernement et les parlementaires à compléter ce projet de loi afin de mettre en œuvre le principe de fraternité et se conformer au droit européen en mettant fin aux poursuites sur le fondement de l'article L. 6221-1 du CESEDA ». Elle rappelle que « ce sont les passeurs et les réseaux de traite qui devraient être poursuivis et réprimés et non celles et ceux qui apportent leur aide aux personnes migrantes ».

La loi immigration votée hier est une énorme farce, les immigrés continuerons à nous coûter aussi cher. 22 milliards en 2023

Les associations financées par l'état, les collectivités territoriales et les municipalités continueront à aider migrants et clandestins comme avant.

Le ministère de l'Intérieur a recensé près de 1.500 associations qui viennent en aide aux migrants dès leur arrivée jusqu'à leur parcours administratif. Mais un paradoxe existe puisque ces associations, pour certaines, sont critiquées par le gouvernement, alors que c'est l'État qui les mandate pour intervenir.

<https://www.europe1.fr/politique/comment-les-associations-sous-traitent-elles-pour-letat-laccueil-des-migrants-4148425>

Le président des Républicains souhaite réduire de moitié l'enveloppe **d'un milliard versée chaque année par l'État aux associations** agissant dans le domaine «immigration, asile et intégration

<https://www.lefigaro.fr/politique/immigration-eric-ciotti-propose-de-diviser-par-deux-les-subsventions-accordees-aux-associations-pro-migrants-20231024>

Les subventions accordées par l'État, allouées aux missions « asile, intégration et immigration » **augmentent à partir de 2016 ; les montants décollent passant de 306 millions d'euros à près de 981,2 millions d'euros en**

2022. <https://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/sur-10-ans-des-subsventions-aux-associations-daides-aux-migrants-multipliees-par-3-contre-un-nombre-de-reconduites-la-frontiere>

La loi immigration en bref

<https://94.citoyens.com/2023/loi-immigration-comment-ont-vote-les-parlementaires-des-hauts-de-seine,20-12-2023.html>